

GUIDE DE  
TARIFICATION  
POUR REPRÉSENTANTS  
SEULEMENT



**Assomption Vie**

# TABLE DES MATIÈRES

## À PROPOS D'ASSOMPTION VIE .....1

Parce que c'est facile et intelligent de faire affaire avec nous!.....	1
De quelle façon ce guide vous aidera .....	1
Abréviations figurant dans ce guide.....	1

## RISQUES MÉDICAUX .....2

Abus d'alcool ou alcoolisme .....	2
Accident vasculaire cérébral (AVC)/accident ischémique transitoire (AIT).....	2
Antécédents familiaux .....	2
Apnée du sommeil.....	3
Arthrite rhumatoïde .....	3
Asthme .....	4
Cancer.....	4
Cardiopathie .....	5
Maladie de Crohn/Colite ulcéreuse .....	6
Diabète .....	7
Consommation de drogues.....	8
Fibromyalgie .....	8
Hépatite .....	8
Hypertension.....	9
Insuffisance rénale .....	9
Lipides.....	9
MPOC.....	10

Narcotiques sur ordonnance.....	10
Sclérose en plaques .....	10
Tabagisme .....	11
Taille et poids .....	11
Trouble dépressif .....	12
Troubles musculosquelettiques .....	13

## RISQUES NON MÉDICAUX .....13

Activités criminelles.....	13
Aviation .....	14
Citoyenneté .....	14
Conduite automobile.....	15
Déplacements à l'étranger.....	15
Emploi .....	15
Faillite .....	16
Tarifification financière .....	16

## TABLEAUX TAILLE ET POIDS POUR ENFANTS ET ADULTES .....17

15 jours à 23 mois.....	17
2 à 4 ans .....	18
5 à 8 ans .....	18
9 à 11 ans .....	19
12 à 14 ans.....	19
15 à 75 ans.....	20

# À PROPOS D'ASSOMPTION VIE – FORTE DEPUIS 1903

Fondée il y a plus d'un siècle, Assomption Vie a su résister à l'épreuve du temps et devenir l'une des plus importantes mutuelles d'assurance vie au Canada. Avec Assomption Vie, vous pouvez profiter de notre vaste expérience, en plus de compter sur un service personnalisé et inégalé.

## Parce que c'est facile et intelligent de faire affaire avec nous!

Notre compagnie se veut conviviale pour les représentants et nous en sommes fiers. Nous offrons non seulement une gamme de produits novateurs, mais nous nous démarquons également par nos processus d'affaires. Grâce à Lia, notre plateforme électronique de vente, il est plus facile que jamais de soumettre des propositions et de faire croître vos affaires avec nous.

Notre équipe de tarification est toujours disponible pour vous appuyer et vous faciliter la tâche. Jamais auparavant vous n'aurez eu un accès aussi direct à une équipe de tarification.

Toutes ces raisons et bien d'autres encore font qu'il est vraiment facile de faire affaire avec Assomption Vie. Nous honorons quotidiennement cette philosophie en adoptant un code de conduite centré sur le proposant et reposant sur l'intégrité, la responsabilisation, l'engagement et l'innovation.

## De quelle façon ce guide vous aidera

Le guide de tarification d'Assomption Vie est conçu pour indiquer les incidences que peuvent avoir les problèmes de santé sur la souscription de chacun de nos produits d'assurance. L'information est présentée en quatre catégories principales :

<b>PROBLÈME DE SANTÉ</b>	<i>Brève définition et description du problème de santé.</i>
<b>ÉLÉMENTS IMPORTANTS</b>	<i>Éléments et facteurs nécessaires à la prise d'une décision en matière de tarification.</i>
<b>EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION</b>	<i>Par exemple, renseignements paramédicaux, profil sanguin, rapport du médecin traitant (RMT), dossier de conduite automobile, etc.</i>
<b>DÉCISION POSSIBLE</b>	<i>Fournit une indication de la décision de tarification qui sera probablement prise.</i>

## Abréviations figurant dans ce guide

<b>RMT</b>	Rapport du médecin traitant
<b>MG</b>	Maladie grave
<b>RI</b>	Rente d'invalidité

## Surprime

Un risque supérieur aux normes (surprime) est défini comme étant un taux de mortalité ou de morbidité supérieur à la normale et, par conséquent, la police, si elle est émise, aura une prime plus élevée que le groupe standard sur lequel sont basés les taux de prime habituels.

La prime plus élevée compense la compagnie d'assurance pour le risque plus élevé qu'elle assume en assurant la vie assurée. De cette façon, la compagnie d'assurance est protégée contre les risques excessifs tout en permettant au demandeur d'être assuré.

Les surprimes sont basées sur les risques comme ceux liés à l'état de santé, à l'occupation, aux voyages ou au style de vie (activités).

Les surprimes peuvent correspondre à un pourcentage (taux standard + %) ou être un montant fixe (taux standard + \$ par tranche de mille).

Dans certains cas, la surprime peut être révisée à une date ultérieure.

*Le présent document a été établi à des fins d'information et doit servir comme guide préliminaire seulement. Assomption Vie se réserve le droit de demander toute exigence jugée nécessaire, comme des analyses et des rapports, quel que soit l'âge du proposant ou le montant d'assurance visé. Toutes les demandes font l'objet d'une étude individuelle; par conséquent, l'offre finale que vous recevrez du service de la tarification peut différer des indications du présent guide.*

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Abus d'alcool ou alcoolisme</b></p>	<p>Nombre de consommations quotidiennes</p> <p>Changements dans les habitudes de consommation et raison des changements</p> <p>Traitement exigé, le cas échéant (Alcooliques Anonymes, médication, suivi médical, etc.)</p> <p>Historique des rechutes, le cas échéant</p> <p>Antécédents : consommation de drogues ou problèmes de santé mentale</p>	<p>Questionnaire sur la consommation d'alcool <b>(3876-00F)</b></p>	<p><b>Vie :</b> Surprime de 400 % après un an d'abstinence et taux standard envisagé seulement après cinq ans sans rechute.</p> <p>Si le proposant a reçu un traitement dans le passé et a recommencé à consommer, peu importe le nombre de consommations : refus.</p> <p>Dans le cas de plus d'une rechute : refus.</p> <p><b>MG :</b> Si la période d'abstinence est inférieure à cinq ans : refus.</p> <p>Plus de cinq ans : peut être considéré standard.</p> <p>Tous les cas ayant des antécédents d'abus de drogues ou de maladie mentale ne sont pas assurables.</p> <p><b>RI :</b> De 150 % à un refus.</p>
<p><b>Accident vasculaire cérébral (AVC)/accident ischémique transitoire (AIT)</b></p> <p>Maladie cérébrovasculaire qui touche les vaisseaux sanguins qui irriguent le cerveau.</p>	<p>Âge au moment de l'épisode</p> <p>Détails du traitement</p> <p>Nombre d'épisodes</p> <p>Gravité de la déficience neurologique</p> <p>Cause de l'AVC/AIT</p>	<p>RMT</p>	<p><b>Vie :</b> Les taux pour les cas d'AVC et d'AIT sont fonction de l'âge au moment du diagnostic et de la cause de la maladie. L'étude d'une proposition soumise à moins d'un an de l'épisode sera reportée.</p> <p>Récurrence d'épisodes d'AVC : le proposant recevra un refus.</p> <p><b>MG/RI :</b> Tous les cas sont considérés comme non assurables.</p>
<p><b>Antécédents familiaux</b></p> <p>Nous considérons le père, la mère, un frère et une sœur biologiques comme proches parents biologiques.</p> <p>Si une personne adoptée ne connaît pas ses antécédents familiaux, elle peut répondre NON à nos questions sur les antécédents familiaux.</p>	<p>Type de maladie</p> <p>Âge des membres de la famille lors de l'apparition de la maladie</p> <p>Nombre de membres de la famille touchés par la même maladie</p>	<p>RMT</p>	<p><b>Vie/MG/RI :</b> Un (1) membre de la famille, vivant ou décédé, ayant été diagnostiqué avant l'âge de 60 ans avec le diabète, le cancer, un accident vasculaire cérébral (AVC), des troubles cardiaques ou un trouble mental sont considérés au taux standard.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Antécédents familiaux (suite)</b></p>			<p>Deux (2) membres de la famille ou plus, vivants ou décédés, ayant été diagnostiqués avant l'âge de 60 ans avec la même condition parmi les suivantes : le diabète, le cancer, un accident vasculaire cérébral (AVC), des troubles cardiaques ou un trouble mental sont généralement considérés au taux standard ou avec une légère surprime de 150 %.</p> <p>Un membre ou plus de la famille, vivants ou décédés, ayant été diagnostiqués avant l'âge de 60 ans avec la chorée de Huntington, la maladie polykystique des reins ou toute maladie héréditaire – la décision peut varier du taux standard à un refus. Pour MG/RI, une exclusion peut aussi s'appliquer dans certains cas.</p>
<p><b>Apnée du sommeil</b></p> <p>Trouble du sommeil courant qui se caractérise par de brèves interruptions de la respiration durant le sommeil.</p>	<p>Détails du traitement</p> <p>Type d'apnée (obstructive, mixte ou centrale), s'il est connu</p> <p>Gravité actuelle de l'état</p> <p>Observance du traitement</p> <p>Date du dernier examen du sommeil</p>	<p>Possiblement un RMT.</p>	<p><b>Vie/MG :</b> Selon les résultats de l'examen du sommeil, la décision peut varier du taux standard à une surprime de 250 %. La personne qui suit un traitement et qui ne présente plus de symptômes est souvent considérée à un taux standard. Sans traitement, la décision peut varier de taux standard, d'une surprime de 150 % à un refus.</p> <p>Dans le cas où la personne ne suivrait pas son traitement, ne pourrait produire les résultats d'un examen récent ou souffrirait d'apnée grave, nous pouvons refuser la demande ou appliquer une surprime plus élevée.</p> <p><b>RI :</b> Même que pour l'assurance vie ; la surprime maximale serait de 150 % ; en cas de risque plus élevé : refus. Aucune exclusion.</p>
<p><b>Arthrite rhumatoïde</b></p> <p>L'arthrite rhumatoïde est une maladie systémique chronique qui se caractérise par des modifications des articulations et des structures connexes causant une inflammation et ...</p>	<p>Âge au moment de l'apparition de la maladie</p> <p>Liste des médicaments et protocole de traitement</p> <p>Tout congé de maladie</p> <p>Emploi</p>	<p>Questionnaire sur l'arthrite <b>(4413-00F)</b></p>	<p><b>Vie/MG :</b> Le risque pour l'arthrite rhumatoïde légère qui n'entraîne pas une invalidité considérable, n'exige pas d'hospitalisation et est traitée par des médicaments anti-inflammatoires sera généralement approuvé avec une surprime minimale de 150 %.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Arthrite rhumatoïde (suite)</b></p> <p>... des raideurs aux articulations, menant souvent à une atteinte articulaire invalidante, à une perte de fonctions et à l'invalidité.</p>		RMT	<p>Le risque pour les cas modérés dont l'atteinte articulaire est plus marquée et qui entraîne une légère invalidité peut être approuvé avec une surprime à partir de 200 % pour la vie, selon le degré d'intensité de la maladie. La MG sera refusée.</p> <p>Cas graves: La décision peut varier d'une surprime de 250 % à un refus pour la vie. La MG sera refusée.</p> <p><b>RI:</b> Tâches manuelles: refus.</p> <p>Sans tâches manuelles (affection légère à modérée): surprime de 150 % avec exclusion. Affection sévère: refus.</p>
<p><b>Asthme</b></p> <p>Trouble respiratoire courant caractérisé par une affection des voies respiratoires.</p>	<p>Âge au moment du diagnostic</p> <p>Fréquence des symptômes ou des crises</p> <p>Toute hospitalisation</p> <p>Médicaments actuels</p>	Questionnaire sur les troubles respiratoires (3907-00F)	<p><b>Vie:</b> Le taux est fonction de la gravité et de la fréquence des symptômes.</p> <p>Crises mineures: standard.</p> <p>Dans les autres cas, la surprime débute à 150 %.</p> <p><b>MG:</b> Taux standard pour des symptômes légers à modérés, si le proposant est un non-fumeur.</p> <p>Dans les autres cas, la surprime débute à 150 %.</p> <p><b>RI:</b> La décision peut varier du taux standard à un refus, selon la gravité. Une exclusion peut aussi s'appliquer.</p> <p><b>Vie/MG/RI:</b> Le taux sera augmenté si le proposant est fumeur.</p>
<p><b>Cancer</b></p> <p>Vu la diversité des formes de cancer, cette section proposera des questions d'ordre général à poser ainsi que quelques généralisations concernant l'assurabilité.</p>	<p>Âge au moment du diagnostic</p> <p>Antécédents familiaux</p> <p>Partie du corps touchée par le cancer (sein, côlon, peau, etc.)</p>	RMT	<p><b>Vie:</b> Le taux est établi selon la date du diagnostic, l'âge au moment du diagnostic, le type de cancer et son stade, et le statut actuel. Les personnes atteintes de l'un des cancers les plus courants ne sont pas admissibles avant deux à trois ans, mais il existe des exceptions, comme dans le cas du carcinome basocellulaire.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<b>Cancer (suite)</b>	<p>Précisions sur le traitement (radiothérapie, chimiothérapie, chirurgie), y compris la date de fin du traitement</p> <p>Stade du cancer ou présence de métastases, si ces données sont connues</p> <p>Toute réapparition du cancer</p>		<p><b>MG:</b> La plupart des personnes atteintes de cancer ne sont pas assurables, mais il existe des exceptions, comme dans le cas du carcinome basocellulaire. Une exclusion pourrait s'appliquer dans certains cas.</p> <p><b>RI:</b> La plupart des personnes atteintes d'un cancer ne sont pas assurables durant les premiers cinq à dix ans, selon le type de cancer et le stade, mais il existe des exceptions, comme dans le cas du carcinome basocellulaire. Une exclusion pourrait s'appliquer dans certains cas.</p>
<b>Cardiopathie</b>  <b>I. Insuffisance coronaire:</b> Insuffisance de la capacité de l'artère coronaire à fournir un apport adéquat d'oxygène et de nutriments au myocarde (muscle du cœur qui se contracte).  <b>II. Cardiopathie congénitale, y compris le souffle cardiaque:</b> Diverses malformations du cœur dont la gravité varie considérablement. Le souffle cardiaque se produit habituellement en présence d'une anomalie structurale d'une valve ou d'une cavité du cœur, ou d'une augmentation du flux sanguin dans le cœur.	<p>Date du diagnostic</p> <p>Gravité de la maladie, nombre de vaisseaux en cause</p> <p>Nombre d'épisodes</p> <p>Symptômes actuels</p> <p>Traitement</p> <p>Date du diagnostic</p> <p>Type de diagnostic</p> <p>Traitement</p> <p>Antécédents chirurgicaux</p> <p>Types d'examens subis, dates et résultats</p>	<p>RMT</p> <p>Le RMT doit inclure un échocardiogramme.</p>	<p><b>Vie:</b> Impossibilité de considérer avant six mois après la fin du traitement.</p> <p>Pour les personnes de moins de 40 ans : refus probable.</p> <p>La décision peut varier d'une surprime de 200 % à un refus.</p> <p><b>MG/RI:</b> Refus probable.</p> <p>La décision de sélection sera fonction du type d'anomalie congénitale.</p> <p><b>Vie:</b> Selon le type d'anomalie congénitale, certaines ne peuvent être considérées avant une correction par chirurgie. Dans le cas d'anomalies plus graves, la couverture ne peut être considérée avant un an suivant la chirurgie.</p> <p><b>MG:</b> La plupart des cas entraîneraient un refus, ou une exclusion pourrait s'appliquer.</p> <p><b>RI:</b> Les anomalies moins graves peuvent être considérées au taux standard. Les anomalies plus sérieuses entraîneraient un refus.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Maladie de Crohn/Colite ulcéreuse</b></p> <p>La maladie de Crohn est une affection caractérisée par la présence d'une inflammation chronique des voies gastro-intestinales (intestins).</p> <p>La colite ulcéreuse est limitée au gros intestin.</p>	<p>Type de maladie, s'il est connu, ou diagnostic</p> <p>Date du diagnostic</p> <p>Date de la plus récente crise (poussée active)</p> <p>Perte de poids découlant de la maladie</p> <p>Fréquence et gravité des crises</p> <p>Antécédents de chirurgie, le cas échéant, avec détails</p> <p>Tout congé de maladie</p> <p>Médication actuelle</p> <p>Date des derniers symptômes</p>	<p>Questionnaire sur les problèmes gastro-intestinaux <b>(3894-00F)</b></p> <p>RMT pour la plupart des cas.</p>	<p><b>Vié :</b> Les cas légers de la maladie de Crohn et de colite ulcéreuse peuvent être considérés à des taux standards deux ans après le diagnostic (symptômes abdominaux légers sans obstruction intestinale, sans perte de poids notable ou sans symptômes systémiques, aucune hospitalisation, pas de traitement par corticostéroïde ni chirurgie).</p> <p>Tous les cas à moins de deux ans de la date du diagnostic seront établis en fonction d'une gravité moyenne à sévère.</p> <p>Pour les cas de gravité moyenne, la surprime minimale débute à 200 % et peut être réduite six mois après la dernière poussée active ou la rémission.</p> <p>Les cas sévères seront considérés après six mois de rémission; la surprime minimale serait de 300 %. Possibilité de refus.</p> <p>En outre, si le proposant subit une chirurgie, sa demande pourra être considérée six mois après la date de l'intervention.</p> <p><b>MG :</b> Tous les cas de moins de deux ans de la date du diagnostic seront considérés comme étant de gravité sévère: refus ou surprime 175 % et une exclusion.</p> <p>Après deux ans, une surprime de 150 % à 175 % et une exclusion s'appliqueront à la plupart des cas.</p> <p>Les cas graves avec antécédents de complications (anémie, arthrite, affection des yeux, etc.) seront refusés.</p> <p><b>RI :</b> Aucun cas ne sera considéré à moins de deux ans après le diagnostic ou de la chirurgie. Par la suite, la surprime peut varier à partir de 150 % après 5 ans suivant le diagnostic. Une exclusion peut aussi s'appliquer.</p>



# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Diabète</b></p> <p>Trouble métabolique qui se caractérise par une hyperglycémie chronique causée par une carence d'insuline, une résistance à l'insuline, ou les deux.</p> <p><b>Diabète de type 1 :</b> Diabète insulino-dépendant.</p> <p><b>Diabète de type 2 :</b> Diabète non insulino-dépendant.</p> <p><b>Diabète gestationnel :</b> Survient pendant la grossesse.</p>	<p>Type de diabète</p> <p>Âge au moment du diagnostic</p> <p>Détails du traitement (inclure le nom des médicaments)</p> <p>Antécédents de complications liées au diabète (coma, troubles vasculaires, néphropathie, etc.)</p>	<p>Profil sanguin comprenant une analyse A1C</p> <p>questionnaire sur le diabète <b>(3886-00F)</b></p> <p>Possiblement un RMT</p>	<p><b>Vie :</b> Pour le diabète de types 1 et 2, le taux dépend de l'âge auquel la maladie s'est manifestée, de la durée de la maladie, et du degré de contrôle et d'observance du traitement. La décision peut varier du taux standard à un refus.</p> <p>S'il y a des complications comme une cardiopathie, une néphropathie, un mauvais contrôle ou une observance inadéquate, des antécédents familiaux, des troubles oculaires ou nerveux : le taux augmente ou le risque peut devenir non assurable.</p> <p><b>MG/RI :</b> Tous les diabétiques insulino-dépendants de tous âges et les diabétiques non insulino-dépendants de moins de 39 ans seraient non assurables.</p> <p><b>MG :</b> Ceux qui suivent un traitement par voie orale ou qui contrôlent leur diabète par un régime alimentaire et qui sont âgés de 50 ans et plus peuvent être considérés avec une surprime minimale de 175 % à un refus.</p> <p><b>RI :</b> Ceux qui suivent un traitement par voie orale ou qui contrôlent leur diabète par un régime alimentaire et qui sont âgés de 40 ans et plus peuvent être considérés avec une surprime minimale de 175 % à un refus.</p> <p>Si la dose quotidienne est supérieure à 20 unités d'insuline : refus.</p> <p><b>Diabète gestationnel</b></p> <p><b>Vie/MG :</b> La demande peut être considérée au taux standard si la grossesse ne présente pas de complications.</p> <p><b>RI :</b> La décision pourrait exiger l'exclusion des complications liées à la grossesse.</p> <p>Si la personne est enceinte actuellement – MG/RI : refus.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Consommation de drogues</b></p>	<p>Type et quantité de drogues consommées</p> <p>Toute consommation excessive d'alcool</p> <p>Tout traitement exigé</p> <p>Toute rechute</p> <p>Motif de l'ordonnance médicale si l'utilisation de la marijuana est pour des fins médicales.</p>	<p>Questionnaire sur la consommation de drogues (<b>3887-00F</b>)</p> <p>Possiblement un RMT et une analyse d'urine</p>	<p><b>Vie/MG/RI :</b> Consommation actuelle de toute drogue illégale à l'exception de la marijuana : refus.</p> <p>Seules seront considérées les demandes de personnes ne présentant pas de troubles de la personnalité et ayant un emploi stable.</p> <p>L'usage de marijuana (fumée ou ingérée) peut être considéré au taux non-fumeur à condition qu'elle ne soit pas mélangée à de la nicotine.</p> <p>L'usage de marijuana thérapeutique ou non thérapeutique sous forme de vaporisateur peut être considéré au taux non-fumeur sous réserve d'un test de nicotine négatif.</p> <p>Marijuana – standard à refus, selon la fréquence.</p>
<p><b>Fibromyalgie</b></p> <p>Terme utilisé pour décrire une combinaison de symptômes divers comme la douleur musculaire et la fatigue chroniques.</p>	<p>Durée du trouble</p> <p>Preuve d'un trouble de l'humeur sous-jacent</p> <p>Tout congé de maladie</p> <p>Capacité fonctionnelle</p>		<p><b>Vie/MG :</b> Si la personne ne présente aucun symptôme de dépression, que la maladie est bien contrôlée, ce trouble peut être considéré au taux standard.</p> <p><b>RI :</b> Tous les cas seraient non assurables.</p>
<p><b>Hépatite</b></p> <p>Inflammation du foie qui se présente sous forme d'hépatite aiguë ou chronique.</p>	<p>Type d'hépatite</p> <p>Date du diagnostic</p> <p>Précisions sur le traitement actuel et les traitements passés</p> <p>Détails des investigations (biopsie du foie, échographie)</p> <p>Antécédents d'abus d'alcool ou de drogues</p>	<p>Profil sanguin et dépistage de l'hépatite.</p> <p>Possiblement un RMT.</p>	<p><b>Vie : Hépatite A :</b> Le risque peut être considéré comme standard dans le cas d'une guérison complète.</p> <p><b>Hépatite B :</b> Les porteurs chez qui la maladie est inactive qui ne sont pas atteints de la forme aiguë de la maladie et qui ont retrouvé des fonctions hépatiques normales selon les tests peuvent être considérés avec une légère surprime. La décision pour l'hépatite B chronique peut varier d'une surprime de 175 % à un refus.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<b>Hépatite (suite)</b>			<p><b>Hépatite C:</b> La demande peut être considérée si le porteur est asymptomatique, mais une offre avec surprime de 175 % ou plus s'appliquera dans la plupart des cas. Ces cas sont toutefois souvent considérés comme non assurables.</p> <p><b>MG/RI:</b> Chaque cas est étudié individuellement. Le classement varie de risque standard à un refus.</p>
<b>Hypertension</b> Tension artérielle élevée.	Date du diagnostic Traitements requis Contrôle de l'hypertension Dernière lecture de la tension artérielle et date, si ces données sont connues	Les signes vitaux ou un paramédical pourraient être exigés.	<p><b>Vie/MG/RI:</b> Le risque est généralement considéré comme standard pour les lectures de tension dont les valeurs se situent dans la normale, et lorsqu'il n'y a aucun facteur de comorbidité.</p>
<b>Insuffisance rénale</b> Perte de la fonction des reins, y compris le recours à la dialyse.	Date du diagnostic Cause sous-jacente Détails du traitement Toute complication	RMT	<p><b>Vie: Insuffisance aiguë:</b> Le risque est considéré comme standard pour les personnes complètement guéries depuis plus d'un an, sans effets résiduels.</p> <p><b>Insuffisance chronique:</b> Refus dans tous les cas.</p> <p><b>MG/RI:</b> Les cas sont étudiés individuellement; seuls seront considérés les cas d'insuffisance aiguë complètement guérie, à une surprime minimale de 150 %.</p>
<b>Lipides</b> Cholestérol élevé.	Date du diagnostic Traitement requis Statut du niveau de contrôle Dernier bilan sanguin et résultats, s'ils sont connus	Un profil sanguin pourrait être exigé.	<p><b>Vie/MG/RI:</b> Selon les valeurs/résultats du profil sanguin, si le niveau de cholestérol est bien contrôlé et qu'il n'y a aucun autre problème de santé notable, le risque sera considéré comme standard.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>MPOC</b></p> <p>La maladie pulmonaire obstructive chronique est une maladie progressive des voies aériennes qui se caractérise par une perte graduelle de la fonction pulmonaire. Elle comprend la bronchite chronique et l'emphysème.</p>	<p>Âge au moment du diagnostic</p> <p>Traitement</p> <p>Gravité des symptômes</p> <p>État actuel</p>	<p>Questionnaire sur les troubles respiratoires (3907-00F)</p> <p>RMT</p>	<p><b>Vie:</b> Légère – de standard à surprime de 175 %.</p> <p>Modérée – surprime entre 175 % à 250 %, avec possibilité de refus.</p> <p>Grave – demande généralement refusée.</p> <p><b>MG:</b> La décision peut varier d'une surprime de 150 % à un refus, selon la gravité ou le statut relatif au tabagisme.</p> <p><b>RI:</b> La décision peut varier d'une surprime de 150 % à un refus, selon la gravité ou le statut relatif au tabagisme. Une exclusion peut aussi s'appliquer.</p> <p>Fumeur Léger: La surprime sera augmentée. Modéré à lourd: Refus.</p>
<p><b>Narcotiques sur ordonnance</b></p> <p>Narcotiques prescrits par un médecin pour atténuer la douleur.</p>	<p>Raison du traitement</p> <p>Liste des médicaments</p> <p>Tout congé de maladie</p>	<p>RMT</p>	<p><b>Vie/MG:</b> Selon l'indication d'une dépendance, la décision peut varier d'une surprime de 150 % à un refus.</p> <p><b>RI:</b> Tous les cas seraient non assurables.</p>
<p><b>Sclérose en plaques</b></p> <p>Maladie inflammatoire démyélinisante du système nerveux central.</p>	<p>Âge au moment du diagnostic</p> <p>Diagnostic définitif ou possible</p> <p>Symptômes actuels</p> <p>Date de la dernière crise</p> <p>Fréquence des crises</p> <p>Détails du traitement</p> <p>Toutes complications</p> <p>Degré d'invalidité</p>	<p>RMT</p>	<p><b>Vie:</b> Le risque sera évalué en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'apparition de la maladie et des limitations de l'assuré. On peut s'attendre à une surprime de 150 % et plus.</p> <p><b>MG/RI:</b> Une exclusion probable ou un refus.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Tabagisme</b></p> <p>Afin d'être considéré comme non-fumeur, l'assuré doit s'être abstenu de la consommation de substances ou produits contenant du tabac, de la nicotine ou de la marijuana mélangée à de la nicotine ou fait usage de cigarettes électroniques durant les 12 mois précédant sa demande.</p>	<p>Fréquence et nombre</p>	<p>Aucune exigence.</p> <p>S'il s'agit d'une demande de changement de statut à non-fumeur, une déclaration d'assurabilité sera exigée et une analyse d'urine dans le cas où le montant de la couverture serait supérieur à 500 000 \$, ou à la demande du tarificateur.</p>	<p><b>Vie/MG/RI:</b> Une personne qui fume un cigare ou moins par mois (maximum de 12 par an) sera considérée comme non fumeuse si l'analyse d'urine ne révèle aucune trace de nicotine. (Ceci ne s'applique pas aux cigarillos, comme ceux de marque Colt.)</p>
<p><b>Taille et poids</b></p> <p><b>(Voir tableaux taille et poids pour enfants et adultes)</b></p>	<p>Taille et poids actuels</p> <p><b>Si la perte de poids dépasse 20 lb (neuf kilos) au cours de l'année précédente:</b></p> <p>Perte de poids totale et perte de poids au cours des 12 derniers mois</p> <p>Raisons de la perte de poids</p> <p>Si par voie de chirurgie, date de l'intervention</p>	<p>Signes vitaux et profile sanguin si la surprime est de 225 % ou plus.</p>	<p><b>Vie:</b> La surprime pour la taille et le poids est calculée selon nos propres grilles. Même si le proposant dépasse les données du tableau dans la proposition, cela ne signifie pas qu'il obtiendra une surprime.</p> <p>En ce qui concerne la perte de poids, si le proposant a perdu du poids en suivant un régime, grâce un programme d'exercice ou par voie de chirurgie, nous ajouterons la moitié du poids perdu durant l'année précédente au poids actuel, ce qui permettra de déterminer une surprime, le cas échéant.</p> <p>Si la perte de poids est liée à une chirurgie, le proposant devra attendre six mois après l'intervention pour que sa demande soit considérée.</p> <p><b>MG:</b> Si la surprime pour la taille et le poids excède 225 %, la demande sera refusée. Si la perte de poids est liée à une chirurgie, le proposant devra attendre un an après l'intervention pour que sa demande soit considérée.</p> <p><b>RI:</b> Si la surprime pour la taille et le poids excède 225 %, la demande sera refusée. Si la perte de poids est liée à une chirurgie, le proposant devra attendre un an après l'intervention pour que sa demande soit considérée.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Trouble dépressif</b></p> <p>Trouble de l'humeur qui se caractérise par la tristesse, ou la perte de l'intérêt ou du plaisir dans les activités habituelles, une difficulté à se concentrer et une perte d'énergie et de motivation.</p>	<p>Âge au moment du diagnostic</p> <p>Gravité</p> <p>Toute rechute</p> <p>Date du dernier épisode</p> <p>Type de traitement</p> <p>Tout congé de maladie ou toute hospitalisation</p> <p>Toute(s) tentative de suicide ou pensées suicidaires</p>	<p>Questionnaire sur les troubles psychologiques ou nerveux <b>(3900-00F)</b></p> <p>Possiblement un RMT.</p>	<p><b>Vié :</b> Pour les cas légers/modérés, une surprime minimale de 150 % s'appliquera s'ils sont diagnostiqués à moins d'un an. Si plus d'un an s'est écoulé depuis le diagnostic, le taux sera probablement standard.</p> <p>Dans tous les cas, si le proposant est actuellement en congé de maladie, nous reporterons la décision et pourrions reconsidérer la demande une fois que la personne aura repris son travail à temps plein durant une période minimale de six mois.</p> <p>Tous les cas graves peuvent être considérés après un an suivant le diagnostic avec une surprime minimale de 200 %.</p> <p><b>MG :</b> Pour les cas légers/modérés, le taux sera probablement standard.</p> <p>Tous les cas graves peuvent être considérés après un an suivant le diagnostic avec une surprime minimale de 150 %.</p> <p><b>RI : Épisode unique :</b> Pour un cas léger/modéré, la demande sera probablement refusée à moins d'un an de l'épisode. Par la suite, une exclusion peut s'appliquer.</p> <p><b>Épisodes chroniques/récurrents :</b> Pour les cas légers/modérés, la demande sera probablement refusée à moins d'un an du dernier épisode. Par la suite, une surprime et une exclusion peuvent s'appliquer.</p> <p><b>Pour des épisodes graves et récidives :</b> Les demandes seront traitées au cas par cas.</p> <p>Si la personne prend actuellement des médicaments, une exclusion peut s'appliquer.</p> <p>Des antécédents de tentatives de suicide pourraient entraîner une surprime additionnelle ou un refus.</p>

# RISQUES MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Troubles musculosquelettiques</b></p> <p>Trouble des articulations ou des muscles, ou arthrite, arthrose, etc.</p> <p>Troubles comme la douleur dorsale, la cervicalgie (douleurs au cou ou à la nuque), les problèmes aux genoux et aux épaules.</p>	<p>Date du diagnostic</p> <p>Traitements nécessaires, y compris la médication, la physiothérapie, la chiropractie, les massages, etc.</p> <p>Date des derniers symptômes</p> <p>Tout congé de maladie</p>	<p>Questionnaire sur les maux de dos <b>(3881-00F)</b></p> <p>Questionnaire sur l'arthrite <b>(4413-00F)</b></p> <p>Questionnaire sur les troubles musculosquelettiques <b>(5450-00F)</b></p>	<p><b>Vie/MG:</b> Le risque sera fort probablement considéré comme standard, selon la pharmacothérapie.</p> <p><b>RI:</b> Une exclusion probable ou refus.</p>

# RISQUES NON MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<p><b>Activités criminelles</b></p>	<p>Âge</p> <p>Date et nature du ou des acte(s) criminel(s) ou infraction(s) à toute loi</p> <p>Date de libération</p>	<p>Questionnaire relatif à l'activité criminelle <b>(5336-00F)</b>:</p>	<p><b>Vie/MG/RI:</b> Les personnes en attente de procès ou des résultats d'une enquête recevront un refus.</p> <p>Pour les personnes ayant commis des crimes de gravité moindre, seules les propositions soumises deux ans après la fin de la libération conditionnelle seront étudiées, au cas par cas.</p>

# RISQUES NON MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<b>Aviation</b>	Privée ou commerciale Type d'aéronef Nombre d'heures d'expérience	Questionnaire sur l'aviation <b>(3880-00F)</b>	<p><b>Vie</b> : Pilote de l'aviation commerciale: Le risque pour les principaux transporteurs est considéré comme standard. Pour les autres, la surprime s'établit de 2,50 \$ à 5 \$ par tranche de 1 000 \$.</p> <p>Élèves-pilotes de l'aviation privée: La surprime sera établie en fonction de l'âge de l'assuré. Elle peut varier de 2,50 \$ à 3,50 \$ par tranche de 1 000 \$.</p> <p>La surprime pour les pilotes d'hélicoptère est généralement de 3,50 \$ par tranche de 1 000 \$.</p> <p><b>MG</b> : Les pilotes de l'aviation privée sont généralement considérés avec une exclusion. La décision pour les pilotes de l'aviation commerciale peut varier du taux standard à une exclusion, à un refus.</p> <p><b>RI</b> : Les pilotes de l'aviation privée sont généralement considérés au taux standard ou avec une exclusion. Les pilotes de l'aviation commerciale sont généralement refusés.</p>
<b>Citoyenneté</b> Pays de naissance par rapport au statut de citoyenneté actuel.	Pays d'origine (lieu de naissance) Date d'arrivée au Canada Statut de résident Emploi actuel	Questionnaire lié au permis de travail ou d'études, le cas échéant <b>(5226-00F)</b> Copie du permis de travail ou des documents d'immigration. Examen paramédical et profil sanguin, incluant test de dépistage de l'hépatite B et C, si le proposant réside au Canada depuis moins d'un an.	<p><b>Vie/MG/RI</b> : Immigrants reçus: le taux standard s'applique.</p> <p>Détenteurs d'un permis de travail, bonnes d'enfants (nannies), étudiants, etc. : les demandes sont étudiées individuellement pour l'assurance vie, l'avenant maladies graves et Protection Vitale.</p> <p><b>RI</b> : refus.</p>

Pour les détenteurs d'un permis de travail ou d'études, vous référer aux directives en matière de tarification pour les non-résidents au lien suivant **(5453-00F)**



# RISQUES NON MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<b>Conduite automobile</b>	<p>Nombre d'infractions</p> <p>Type d'infractions</p> <p>Gravité des infractions</p> <p>Toute suspension du permis</p>	<p>Questionnaire relatif au dossier de conduite automobile <b>(4018-00F)</b></p> <p>Un dossier de conduite automobile pourrait être exigé.</p>	<p><b>Vie/MG/RI:</b> Le taux sera fonction de l'âge, ainsi que du nombre et de la gravité des infractions.</p> <p>Dans le cas de deux accusations de conduite avec facultés affaiblies ou plus: refus si le dernier épisode de conduite avec facultés affaiblies s'est produit il y a moins de cinq ans, ou si le permis de conduire est actuellement suspendu.</p> <p>Si le véhicule est doté d'un dispositif de blocage d'allumage: refus.</p> <p>Une accusation unique de conduite avec facultés affaiblies sans autre infraction peut être considérée comme un risque standard un an après l'épisode.</p> <p><b>MG/RI:</b> Si pour l'assurance vie, le taux est de 3 \$/1 000 \$ ou moins; le taux pour l'assurance MG serait probablement standard et la RI pourrait être considérée avec surprime de 150 %.</p> <p>Autrement, les demandes pour l'assurance MG et la RI seront refusées.</p>
<b>Déplacements à l'étranger</b>	<p>Pays de destination</p> <p>Dates</p> <p>Durée</p> <p>But du ou des voyages</p>	<p>Questionnaire sur le voyage et la résidence à l'étranger <b>(3893-00F)</b></p>	<p><b>Vie/MG:</b> Le risque pour certains pays peut être considéré au taux standard.</p> <p>Les demandes pour d'autres pays peuvent être acceptées avec une surprime ou refusées. Cependant, nous pourrions envisager un avenant d'exclusion si les déplacements ne sont pas liés à l'emploi du proposant.</p> <p><b>RI:</b> Pas de surprime, mais il est possible que soient exclus des pays spécifiques ou les déplacements dans tous les pays autres que le Canada et les États-Unis.</p>
<b>Emploi</b>	<p>Tâches spécifiques à l'emploi</p>		<p><b>Vie/MG:</b> Le risque pour la plupart des emplois est standard.</p>

# RISQUES NON MÉDICAUX

PROBLÈME DE SANTÉ	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	EXIGENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION	DÉCISION POSSIBLE
<b>Emploi</b> (suite)			<p>Les emplois sujets à une surprime comprennent habituellement ceux qui sont associés à un milieu dangereux (p. ex., bûcherons, métallurgistes et mineurs de fond) ou à l'usage de matières dangereuses (c.-à-d. amiante, explosifs et substances nucléaires).</p> <p>Aucune exclusion n'est disponible parce que le proposant passera un temps considérable au travail.</p> <p>Les taux relatifs à l'emploi s'expriment en surprimes fixes (c.-à-d. à partir de 2,50 \$ par tranche de 1 000 \$, excluant l'assurance MG, pour laquelle il n'existe pas de surprime fixe).</p> <p><b>RI :</b> Aucune offre de surprime ou d'exclusion possible. Refus probable.</p>
<b>Faillite</b>	Revenu Valeur nette	Questionnaire financier <b>(3890-00F)</b>	<p><b>Vie/MG : Faillite libérée :</b> taux standard.</p> <p><b>Faillite non libérée :</b> Les cas font l'objet d'une étude individuelle; nous pouvons envisager une couverture maximale de 100 000 \$.</p> <p><b>RI : Faillite libérée :</b> taux standard. <b>Faillite non libérée :</b> refus.</p>
<b>Tarification financière</b> Montant d'assurance justifiable par rapport au salaire.		Lien vers le questionnaire financier <b>(3890-00F)</b>	<p><b>Vie/MG/RI :</b> Si vous avez fourni suffisamment d'information sur les motifs de la proposition d'assurance et la façon dont le montant a été déterminé, et que vous avez joint les documents d'appui (états financiers et lettres des comptables), vous réduirez ainsi le nombre de questions que le souscripteur aura à poser et augmenterez la probabilité d'approbation.</p> <p>Chaque cas est étudié individuellement.</p>

# TABLEAUX TAILLE ET POIDS POUR ENFANTS ET ADULTES

(À l'exception du produit Assurance sans examen médical, même si la taille et le poids dépassent les valeurs du tableau, ceci ne veut pas dire que le proposant sera automatiquement supprimé ou refusé.)

## Âge actuel – 15 jours à 23 mois

Tableau pour Option Jeunesse et ParPlus Junior

ÂGE EN MOIS	TAILLE				POIDS			
	po		cm		lb		kg	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
15 jours – 1 mois	19	24	48	61	5	14	2	6
2	20	26	51	66	6	17	3	8
3	21	28	53	71	8	20	4	9
4	22	29	56	74	9	22	4	10
5	23	31	58	79	10	25	5	11
6-8	23	33	61	84	11	29	5	13
9-11	24	35	64	89	13	32	6	15
12-14	26	37	66	94	14	35	6	16
15-17	27	38	69	97	16	38	7	17
18-20	28	40	71	102	18	44	8	20
21-23	29	42	74	107	19	50	9	23

## Âge actuel – 2 à 4 ans

Tableau pour Option Jeunesse et ParPlus Junior

TAILLE		POIDS				TAILLE		POIDS			
pi/po	cm	lb		kg		pi/po	cm	lb		kg	
		Min.	Max.	Min.	Max.			Min.	Max.	Min.	Max.
2'6"	76	19	39	9	18	3'1"	94	25	56	11	25
2'7"	79	19	41	9	19	3'2"	97	26	59	12	27
2'8"	81	20	43	9	20	3'3"	99	27	62	12	28
2'9"	84	20	45	9	20	3'4"	102	29	65	13	30
2'10"	86	21	47	10	21	3'5"	104	30	67	14	30
2'11"	89	22	50	10	23	3'6"	107	31	69	14	31
3'0"	91	24	53	11	24	3'7"	109	32	71	15	32

## Âge actuel – 5 à 8 ans

Tableau pour Option Jeunesse et ParPlus Junior

TAILLE		POIDS				TAILLE		POIDS			
pi/po	cm	lb		kg		pi/po	cm	lb		kg	
		Min.	Max.	Min.	Max.			Min.	Max.	Min.	Max.
3'2"	97	27	60	12	27	4'0"	122	46	92	21	42
3'3"	99	29	63	13	29	4'1"	124	48	95	22	43
3'4"	102	30	66	14	30	4'2"	127	50	99	23	45
3'5"	104	32	69	15	31	4'3"	130	52	102	24	46
3'6"	107	34	73	15	33	4'4"	132	54	106	25	48
3'7"	109	36	76	16	35	4'5"	135	56	109	25	49
3'8"	112	38	79	17	36	4'6"	137	58	113	26	51
3'9"	114	40	82	18	37	4'7"	140	60	116	27	53
3'10"	117	42	85	19	39	4'8"	142	62	120	28	54
3'11"	119	44	89	20	40						

## Âge actuel – 9 à 11 ans

Tableau pour Option Jeunesse et ParPlus Junior

TAILLE		POIDS				TAILLE		POIDS			
pi/po	cm	lb		kg		pi/po	cm	lb		kg	
		Min.	Max.	Min.	Max.			Min.	Max.	Min.	Max.
3'8"	112	35	77	16	35	4'6"	137	60	118	27	54
3'9"	114	37	81	17	37	4'7"	140	62	123	28	56
3'10"	117	40	85	18	39	4'8"	142	65	127	30	58
3'11"	119	42	89	19	40	4'9"	145	67	131	30	59
4'0"	122	5	93	20	42	4'10"	147	70	135	32	61
4'1"	124	47	97	21	44	4'11"	150	72	139	33	63
4'2"	127	50	102	23	46	5'0"	152	75	144	34	65
4'3"	130	52	106	24	48	5'1"	155	77	148	35	67
4'4"	132	55	110	25	50	5'2"	157	80	152	36	69
4'5"	135	57	114	26	50	5'3"	160	83	157	38	71

## Âge actuel – 12 à 14 ans

Tableau pour Option Jeunesse et ParPlus Junior

TAILLE		POIDS				TAILLE		POIDS			
pi/po	cm	lb		kg		pi/po	cm	lb		kg	
		Min.	Max.	Min.	Max.			Min.	Max.	Min.	Max.
4'4"	132	54	112	25	51	5'3"	160	87	167	39	76
4'5"	135	57	117	26	53	5'4"	163	91	172	41	78
4'6"	137	60	122	27	55	5'5"	165	94	177	43	80
4'7"	140	63	127	29	58	5'6"	168	97	183	44	83
4'8"	142	66	132	30	60	5'7"	170	100	188	45	85
4'9"	145	69	137	31	62	5'8"	173	103	193	47	88
4'10"	147	72	142	33	64	5'9"	175	106	198	48	90
4'11"	150	81	147	34	67	5'10"	178	109	203	49	92
5'0"	152	84	152	35	69	5'11"	180	113	208	51	94
5'1"	155	87	157	37	71	6'0"	183	117	213	53	97
5'2"	157	91	162	38	74	6'1"	185	120	219	54	99

## Âge actuel – 15 à 75 ans

Tableau pour Option Jeunesse, FlexOptions, FlexTerm, ParPlus, ParPlus Junior, Essentiel Vie Entière et Protection Vitale

TAILLE		POIDS		TAILLE		POIDS		TAILLE		POIDS	
pi/po	cm	lb	kg	pi/po	cm	lb	kg	pi/po	cm	lb	kg
4'10"	147	158	72	5'6"	168	205	93	6'2"	188	256	116
4'11"	150	163	74	5'7"	170	210	95	6'3"	191	264	120
5'0"	152	169	77	5'8"	173	216	98	6'4"	193	271	123
5'1"	155	174	79	5'9"	175	224	102	6'5"	196	277	126
5'2"	157	182	83	5'10"	178	229	104	6'6"	198	285	129
5'3"	160	188	85	5'11"	180	235	107	6'7"	201	293	133
5'4"	163	193	88	6'0"	183	242	110	6'8"	203	299	136
5'5"	165	198	90	6'1"	185	250	114	6'9"	203	308	140

## Âge actuel – 20 à 70 ans

Tableau pour Vie entière sans examen, Vie entière sans examen plus, Temporaire sans examen et Temporaire sans examen plus

TAILLE		POIDS		TAILLE		POIDS		TAILLE		POIDS	
pi/po	cm	lb	kg	pi/po	cm	lb	kg	pi/po	cm	lb	kg
4'10"	147	188	85	5'6"	168	235	107	6'2"	188	286	130
4'11"	150	193	88	5'7"	170	240	109	6'3"	191	294	134
5'0"	152	199	90	5'8"	173	246	112	6'4"	193	301	137
5'1"	155	204	93	5'9"	175	254	115	6'5"	196	307	140
5'2"	157	212	96	5'10"	178	259	118	6'6"	198	315	143
5'3"	160	218	99	5'11"	180	265	120	6'7"	201	323	147
5'4"	163	223	101	6'0"	183	272	124	6'8"	203	329	150
5'5"	165	228	104	6'1"	185	280	127	6'9"	203	338	154



Vous trouverez aussi toutes les caractéristiques de nos produits dans nos guides de produits, accessibles sur notre Coin du représentant : [coindurep.ca](http://coindurep.ca)

**Notre équipe de tarification est là pour vous!**

Numéro sans-frais : 1-800-455-7337

[tarification@assomption.ca](mailto:tarification@assomption.ca)

**Communiquez avec l'un de nos directeurs de développement des affaires pour en apprendre davantage!**